

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 MARS 2024
Délibération n° DE_2024_014

Le 04 mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie, TURC Jack et Noémie VANDERNOOT

Absents excusés : MASNATA Mallaury

Secrétaire : Noémie VANDERNOOT

OBJET : Service assainissement – Approbation du Compte de Gestion 2023 du receveur municipal.

Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable de l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Vu le Compte de Gestion 2023 du service assainissement dressé par le receveur,

Après avoir constaté que les résultats du Compte de Gestion sont identiques à ceux du Compte Administratif,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion du service assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry DIDIER

